



Préavis municipal N° 02 du 17 juin 2025

Rapport de gestion 2024 de la Municipalité de Dully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes, la Municipalité vous présente son rapport de gestion de l'année 2024. Ce dernier relate :

- les activités essentielles écoulées,
- les résultats financiers influents ainsi que
- les affaires/projets réalisés ou en cours de développement.

INTRODUCTION

En 2024 la Municipalité a tenu 40 séances ordinaires. Elle a participé à de nombreuses séances pour le village et la région et a représenté la Commune de Dully auprès des organismes intercommunaux.

POPULATION

Au 31 décembre 2024, le nombre d'habitants à Dully était de 624 (632 au 31 décembre 2023). Cette variation n'appelle pas de commentaires particuliers.

LES ACTIVITÉS DANS QUELQUES DOMAINES

Sans être exhaustif, le rapport de gestion permet à la Municipalité de donner, ci-après, un aperçu des activités qui l'occupent aussi bien dans la commune qu'au niveau intercommunal. Afin de ne pas surcharger le présent rapport, les détails relatifs aux associations intercommunales sont disponibles sur leurs sites internet respectifs ou peuvent être demandés au greffe.

PATRIMOINE COMMUNAL – IMMEUBLES LOCATIFS

Depuis le 1^{er} janvier 2016 les immeubles, propriétés communales, comportant 39 appartements en tout, sont gérés par la régie CGGI Sàrl.

Rotation de locataires

Oche 5

- Places de parc intérieures, légère augmentation de loyer.

Bursinel 25/Bugnons 2

- Appartement de 4,5 pièces au 1^{er} étage, 15 jours de travaux, augmentation du loyer de CHF 190.-.

Bursinel 29

- Pas de changement.

Abri PC « Champ-du-Puits »

- Résiliation d'un abri, actuellement vacant.

Place du Village 2

- Studio du rez-de-chaussée, résiliation par le propriétaire pour l'échéance à fin mars 2025.

- Appartement de 2,5 pièces au 1^{er} étage, résiliation ordinaire par le locataire à fin février 2024.
- Ces deux logements vont être rénovés en 2025.

Oche 17

- Appartement de 3 pièces au rez-de-chaussée, conditions de location identiques.

Oche 19

- Appartement de 3 pièces au rez-de-chaussée, résiliation anticipée, travaux, augmentation de CHF 210.- pour couvrir une baisse qui avait été accordée au anciens locataires.

Oche 21

- Pas de changement.

Bursinel 35

- Appartement de 3 pièces au 2^e étage, résiliation anticipée, travaux de rénovation intégrale, nouveau loyer fixé à CHF 1'800.-.

Loyers

Ces dernières années, la régie a constaté des loyers de plus en plus hauts sur le marché. De ce fait, les loyers fixés ne correspondent plus aux prix du marché et nécessitent d'être adaptés au changement de locataire.

Aucune baisse de loyer n'a été accordée durant l'année.

Litiges

Aucun litige avec les locataires n'est intervenu durant l'année 2024.

Problèmes techniques

Dans l'ensemble, les immeubles communaux sont en bon état. Il y a toutefois lieu de faire attention à éviter leur vieillissement prématuré. A cet égard, un entretien suivi et des réparations ponctuelles seraient à privilégier, ce qui permettrait aussi de lisser les coûts d'entretien du parc immobilier.

Pré Fleuri

Lors d'un contrôle de la toiture, il a été relevé que le niveau de sécurité n'est pas respecté. Dès lors, il est nécessaire de faire poser des crochets de sécurité. Ce travail relève d'une obligation légale.

Certains locataires se sont plaints car les dalles de terrasses ont beaucoup bougé et cela devient dangereux. Selon la régie, ces travaux sont à effectuer rapidement afin d'éviter tout risque d'accident.

L'humidité remonte par capillarité et abime les pieds de façades. Par conséquent, il va falloir trouver une solution afin d'éradiquer le phénomène et remettre les façades en ordre.

St-Bonnet

Les façades vieillissent mal. Les bâtiments étant collé à la route, cela est très visible. Il devient nécessaire d'envisager leur réfection.

Oche 5

Pour rappel, une cuve est enterrée sous la rampe d'accès au garage. Elle est destinée au stockage et au relevage des eaux de pluie, qui sont ensuite pompées et refoulées dans le collecteur communal. Ce procédé est rendu indispensable en raison de la différence d'altitude entre le niveau bas de l'immeuble et celui du collecteur, ce qui interdit un fonctionnement gravitaire. Pour une raison inexplicée, cette cuve a été écrasée par la pression du terrain et les pompes qui l'équipent ne peuvent plus être entretenues ni remplacées. Le remplacement de cette installation sera rendu nécessaire sitôt que les pompes seront défectueuses.

PLACE DU VILLAGE 2

Suite à l'obtention du crédit d'étude voté lors du Conseil Général du 19 mars 2024 (préavis no 02), les relevés, sondages, diagnostics et investigations ont pu être réalisés en vue du développement du projet.

Le projet définitif prévoyait la création d'un nouvel appartement au 1er en duplex avec le volume des combles, tandis que le studio du rez-de-chaussée sera transformé en appartement de 2 p ½ avec terrasse.

La mise à l'enquête publique a eu lieu du 07.09.2024 au 06.10.2024 et n'a rencontré aucune opposition.



Suite à l'obtention du permis de construire le 28.10.2024, le projet définitif a pu être développé pour l'obtention du crédit de construction.

PARCELLE 89 – CENTRE COMMUNAL DE DULLY

Location de la salle

En 2024, la location du foyer pour un anniversaire a malheureusement entraîné d'importants dégâts. Une porte de la salle de gym a été enfoncée à l'aide d'un chariot, les capteurs de lumière des WC ont été arrachés, la sécurité d'un extincteur a été enlevée, et le lavabo extérieur a été détérioré. La salle a également été laissée dans un état de saleté avancé. Une plainte a été déposée, mais classée sans suite faute d'identification des auteurs. La commune a donc fait appel à son assurance juridique. À ce jour, les discussions se poursuivent avec le signataire de la demande de location afin d'obtenir le remboursement des travaux, dont le montant dépasse CHF 18'000.–.

PARCELLE 88 – CENTRE INTERCOMMUNAL DE DULLY-BURSINEL

Bâtiment route de Bursinel 35

La cage d'escalier de l'immeuble a nécessité une mise en conformité aux normes de protection incendie (selon la norme AEAI). Les travaux ont été réalisés du 14 au 25 octobre 2024. Le plafond de la cage d'escalier en revêtement de bois a été remplacé par un plafond en plâtre incombustible. Les portes d'entrées des 3 appartements ont été remplacées par des portes coupe-feu EI 30 homologuées AEAI. Dans le cadre de ces travaux de mise en conformité, les peintures à l'intérieur de la cage d'escalier ont été entièrement refaites, murs, plafonds, portes et balustrades. Les luminaires ont également été remplacés par des éclairages LED à faible consommation. Ces travaux d'assainissement se sont déroulés de manière concentrée afin de limiter les désagréments pour les locataires.

L'appartement situé sous la toiture n'avait fait l'objet d'aucun travaux de rénovations intérieures depuis sa création en 1971. L'enveloppe extérieure a été totalement rénovée et assainie dans le cadre des travaux du « Trait d'Union » réalisés entre 2022-2023 : toiture, isolation, ferblanterie, fenêtres et étanchéités de balcons. Le niveau de confort thermique de l'appartement a été considérablement amélioré suite à l'isolation du toit. Les travaux ont débuté au mois d'avril 2024 pour se terminer au mois de juillet 2024.

Dans cette logique d'entretien et d'amélioration qualitative, les travaux intérieurs étaient nécessaires à la fois pour entretenir des installations, équipements et aménagements, mais également afin d'optimiser les espaces, notamment la salle de bain trop petite au détriment d'un espace de couloir trop généreux, d'un espace de cuisine cloisonné et peu lumineux, etc.

Bien que la présence d'amiante dans les crépis des murs intérieurs ait été détectée lors du diagnostic préalable, les travaux de désamiantage ont été plus compliqués que prévus suite à la fragilisation du support (fissures, ponçage en profondeur, etc...). L'ensemble des installations électriques et sanitaires ont été entièrement remises à neuf dans l'appartement.



La cuisine agencée avec des équipements contemporains a été aménagée dans l'espace d'origine, mais avec une configuration plus ouverte offrant un apport de lumière supplémentaire.

Le choix des finitions intérieures s'est porté sur des matériaux durables et nécessitant peu d'entretien, notamment les sols en vinyle imitation bois.

Des teintes claires ont été choisies pour plus de luminosité à l'intérieur de l'appartement.

Les revêtements de sols en ont été posés sur une sous-couche améliorant la qualité phonique entre appartements.

EGLISE DE BURSINEL – DULLY

Suite à l'arrêt des travaux en 2023, des études complémentaires ont été effectuées par les mandataires pour établir un état des lieux complet de l'enveloppe du bâtiment. Un chiffrage global des travaux de rénovation de l'enveloppe (façades + toiture) de l'église a été établi. Un préavis d'un montant de 320'000.- TTC a été accepté par les conseils généraux de Bursinel et de Dully en décembre 2023.

Ce préavis comprenait les travaux suivants :

- Complément des travaux de piquages des crépis existants et pose d'un nouveau revêtement (crépis de fond et crépis de finition à la chaux)
- Sécurisation, réfection des encadrements des molasses endommagés et traitement de finition
- Changement des ferblanteries endommagées et travaux d'entretien sur la toiture (lattage et tuile)
- Divers travaux de peinture

Le chantier a pu reprendre mars 2024 et les travaux ont été terminés en août 2024.

Le budget a été tenu et suite au dossier transmis, une subvention d'un montant de CHF 27'258.- TTC a été allouée par le Canton.



RÉGION DE NYON (www.regiondenyon.ch)

L'association régionale compte 41 communes. Le Conseil Intercommunal s'est réuni à 5 reprises en 2024, a analysé 12 préavis.

Au total, les effectifs de Région de Nyon sont restés stables avec 12,6 emplois équivalents plein temps.

Mobilité

La fréquentation des lignes de bus régionales et urbaines, du train NStCM et de la ligne CGN N3 a augmenté de près de 11%, avec 9 millions de voyageuses et voyageurs. Le nouveau fonds pour une mobilité collective et innovante a été adopté par 95% des communes partenaires du premier programme TP. L'expérimentation de navettes électriques et modulables à Gland a bénéficié d'un soutien dans le cadre du nouveau fonds. La préparation de l'horaire 2025 s'est accompagnée d'un important travail de coordination. Le suivi pour la mise en place d'aménagements de bus et d'itinéraires pour modes actifs s'est poursuivi. Le nombre d'emprunts des vélos en libre-service a progressé de près de 16%.

Territoire

La stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) a été mise en consultation publique et est en cours d'approbation par les communes. Les partenaires du Grand Genève ont signé l'accord sur les prestations du projet d'agglomération de 4e génération, fixant les modalités pour un cofinancement fédéral de CHF 143 millions en faveur des mesures de mobilité. Les autorités membres du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) ont adopté la Vision territoriale

transfrontalière 2050 (VTT) du Grand Genève, posant un cadre commun pour l'aménagement territorial de l'agglomération pour les 25 prochaines années.

Environnement

Plusieurs projets issus du programme pour la biodiversité ont vu le jour en 2024. La Région a soutenu une méthode innovante pour la détection des nids de frelons asiatiques et poursuivi les soutiens ponctuels à la transition écologique. Une subvention a été proposée pour le remplacement de lauriers par des essences indigènes. En juin, la Région a lancé sa plateforme RégiONtroc, pour l'échange et la réutilisation de matériel communal. Quatre moments d'échanges ont eu lieu avec les communes autour d'enjeux environnementaux.

Economie

Région de Nyon a rencontré 72 entreprises dans le cadre de sa politique de développement économique. Elle a décerné le Prix à l'innovation 2024 à deux sociétés ayant mis en place de nouvelles technologies pour la fabrication de produits artisanaux. La Région a continué à mener sa politique de soutiens ponctuels aux entreprises. Le programme des plans de mobilité interentreprises (PMiE) s'est poursuivi sur les divers sites. En novembre a eu lieu l'inauguration de la Maison des Vins de La Côte, qui a bénéficié d'un important soutien régional.

Tourisme

La Région a poursuivi la mise en œuvre du programme Tourisme de nature 2022-2027. Elle a mis en place une nouvelle formation pour les prestataires du tourisme. Un travail conséquent a été entrepris pour élaborer un plan de restructuration permettant d'assurer un avenir à Télé-Dôle et dessiner les contours d'une vision stratégique pour le tourisme quatre saisons à la Dôle. Durant l'année, quelque 15 projets ont bénéficié d'un soutien via le fonds régional d'équipement touristiques (FRET).

Culture

La Région a signé en 2024 la nouvelle convention de subventionnement la liant à Visions du Réel. Le Conseil intercommunal a approuvé la reconduction de celle de l'Usine à Gaz. Durant l'année, la Région a octroyé 30 soutiens ponctuels et 13 soutiens réguliers. Elle a décerné son Prix artistique à Chloé Démétriadès, artiste pluridisciplinaire de Nyon.

Sport

La Région a octroyé 20 soutiens sportifs en 2024. Dans le cadre des Mérites sportifs régionaux, 7 prix ont été remis.

Communication

Région de Nyon a poursuivi sa croissance sur les réseaux sociaux et a connu une augmentation notable des visites de son site internet (+63%). Elle a célébré ses 20 ans, avec un événement festif en juin et de nombreuses actions menées tout au long de l'année.

ROUTES

Travaux d'entretien

Seuls des travaux courants d'entretien ont été réalisés en 2024.

Eclairage public

Comme précédemment, la Commune a participé à la « La Nuit est belle ! » en éteignant l'éclairage public le temps d'une nuit à l'exception du passage sous la route suisse et de l'éclairage du rond-point du Bourg d'Amont pour des raisons de sécurité.

La consommation d'électricité a connu une baisse significative ces trois dernières années, passant de 21'919 kWh en 2022 à seulement 5'577 kWh en 2024. Cette diminution s'accompagne d'une réduction notable des coûts, avec une facture annuelle qui est passée de CHF 3'900.- à CHF 1'900.-. Ces résultats reflètent les efforts engagés pour optimiser la consommation énergétique et améliorer l'efficacité des installations.

- Consommation 2022 : 21'919 kWh – CHF 3'900.-
- Consommation 2023 : 11'864 kWh – CHF 3'400.-
- Consommation 2024 : 5'577 kWh – CHF 1'900.-

Cette année, suite à l'installation des nouveaux luminaires LED, la Municipalité a pu à nouveau égayer les rues du village avec les décorations lumineuses de Noël.

PLAGE DE LA DULLIVE

Pour des raisons de sécurité, le couvert du barbecue de la plage a dû être démonté et remplacé par une structure métallique plus simple.

La plage a également fait l'objet d'un important travail de terrassement : le terrain a été assaini et un nouveau gazon a été semé. Des travaux d'entretien courant ont également été réalisés afin de préserver la qualité et la convivialité du site.

La plage a ouvert de fin mai à début septembre 2024. A cet effet, la société Securitas a été mandatée pour contrôler le bon déroulement quotidien de l'ouverture et de la fermeture.

Comme les années précédentes, deux jeunes ont été engagés pour la surveillance et l'entretien de la plage le week-end.



CONSTRUCTIONS PRIVÉES - POLICE DES CONSTRUCTIONS

En 2024, 20 nouveaux dossiers ont été ouverts (19 en 2023), détaillés comme suit :

- 4 dossiers d'enquête publique pour des transformations ou constructions de villas ou de piscine ;
- 3 dossiers d'installation de pompes à chaleur en procédure simplifiée ;
- 3 dossiers de minime importance pour des panneaux solaires ou cabanes et abris ;
- 1 dossier portant sur la remise en état d'une parcelle hors de la zone à bâtir ;
- 1 dénonciation pour travaux de réfection de façades effectués sans autorisations (2 dossiers, 1 pour chaque lot de PPE) ;
- 2 demandes de faisabilité pour des panneaux solaires ou couvert à voiture ;
- 4 demandes préalables pour piscine, démolition, ménagements extérieurs, garage ;
- autorisations municipales pour des modifications mineures de travaux autorisés, abattage d'arbres protégés et validation d'échantillons dans le cadre d'autorisations préalablement délivrées.

Certains dossiers ouverts en 2023, ainsi que les années précédentes, se sont poursuivis en 2024.

Il a été répondu à plusieurs demandes préliminaires, qui n'ont pas été suivies du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de construire.

Il a été également répondu à de nombreuses reprises à des demandes.

Architectes et propriétaires ont également sollicité le service technique afin de préciser l'interprétation de la réglementation cantonale et communale, ainsi que pour répondre à de nombreuses demandes concernant l'entrée en vigueur du futur PACom, concernant l'application des dispositions de son futur règlement ainsi que concernant l'application simultanée des deux réglementations actuellement en vigueur.

RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL ET DE SON RÈGLEMENT (PACOM)

Suite aux deux enquêtes publiques effectuées en 2022 et conformément aux articles 42 et 43 LATC (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), le dossier a été soumis au Conseil général le 21 mars 2023 afin de statuer sur les réponses municipales apportées aux oppositions au dossier. Le préavis ayant été approuvé, le dossier a été transmis au Canton au mois de mai 2023.

Le premier retour de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) a été reçu le 21 décembre 2023. Les remarques concernaient principalement le déclassement de 3 parcelles et une demande de modification du règlement.

Des analyses et des discussions ont été menées avec les urbanistes et le Conseil juridique de la commune. Une rencontre avec la cheffe du Département (DGTL) a eu lieu le 13 mai 2024 durant laquelle il a pu être rappelé que l'objectif de la municipalité était le maintien de la stratégie validée par le Conseil général.

Sans consultation préalable la DGTL a transmis le 12 septembre 2024 un courrier recommandé à la municipalité en indiquant qu'une enquête publique allait paraître le lendemain comprenant la modification de l'art 3.1 du règlement et la confirmation du déclassement de 3 parcelles. La municipalité a fait opposition à cette enquête publique et est à ce jour dans l'attente d'un retour du canton pour la suite de la procédure.

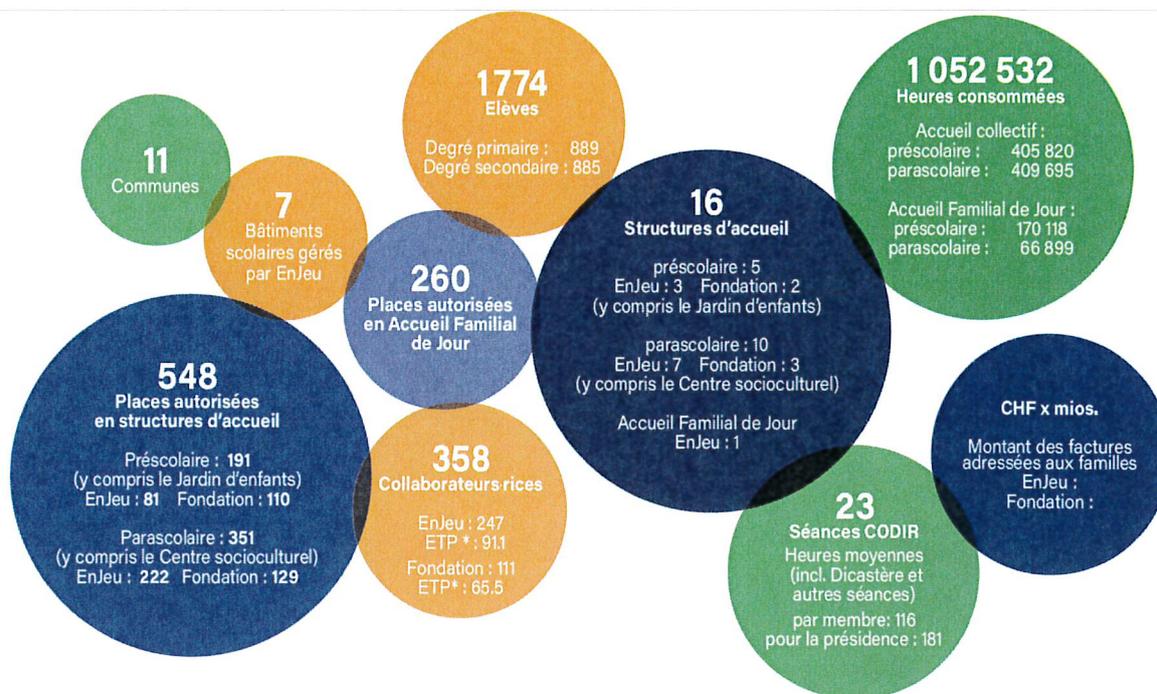
MANIFESTATIONS

La population a été invitée à la présentation d'une pièce de théâtre organisée par une troupe « Les Parques » le 24 mai 2024.

Cette année, la fête du 1^{er} août s'est déroulée à Dully pour le compte des deux communes.

Les aînés ont, pour leur part, été invités au repas de Noël organisé à leur attention le 23 novembre.

ECOLLES, BIBLIOTHÈQUE ET ACCUEIL DE JOUR (www.enjeu.ch)



Secteur Accueil de jour

L'année 2024 a marqué une étape importante pour le secteur de l'Accueil de Jour, avec des avancées significatives tant en termes d'infrastructures que d'organisation. L'un des faits marquants a été la transformation de l'ancienne école de Luins en une crèche moderne de 22 places qui a ouvert ses portes en octobre : Les Petits Bouchons. Ce projet ambitieux reflète l'engagement du secteur à répondre aux besoins croissants des familles tout en offrant des environnements adaptés et de qualité pour l'accueil des tout-petits. Par ailleurs, une réflexion stratégique approfondie a été menée sur le développement global du secteur et validé par l'ensemble de la classe politique. Cette démarche témoigne de la volonté de l'Association d'adapter continuellement les prestations proposées aux besoins évolutifs des familles, tout en consolidant la mission de l'accueil de jour.

Secteur Ecoles

Les inscriptions et la gestion des devoirs surveillés se font depuis la rentrée 2024 sur une plateforme dédiée : MesDevoirs, qui permet à chaque intervenant de rentrer ses données (annonces d'absence pour les parents, paiement sur le compte directement, contrôle des présences pour les encadrants, et vision immédiate pour l'administration, entre autres).

Secteur Bâtiments et Sécurité

Le service de conciergerie se compose d'un responsable bâtiment, d'une responsable de la conciergerie, d'une adjointe, ainsi que de neuf collaborateurs dédiés aux tâches de conciergerie. En outre, deux employés supplémentaires travaillent comme intervenantes de cantine au Crock'n'Rolle et une employée gère la sécurité des élèves à l'arrêt des bus de Gilly. Ce service est réparti entre les sites de Rolle et de Gilly, avec un personnel naviguant régulièrement entre ces deux localités.

Secteur Bibliothèque

La bibliothèque a enregistré une augmentation de 9% du nombre de prêts en une année. C'est un nouveau record et cela représente une augmentation de 7'898 prêts, soit l'équivalent de plus d'un mois supplémentaire d'ouverture pour la bibliothèque, si l'on se base sur une moyenne de 7'000 prêts par mois en 2023. En pourcentage, cela représente une augmentation de 9 % du nombre de prêts en une année et de plus de 40 % sur 7 ans.

DÉCHETTERIE ET ORDURES MÉNAGÈRES

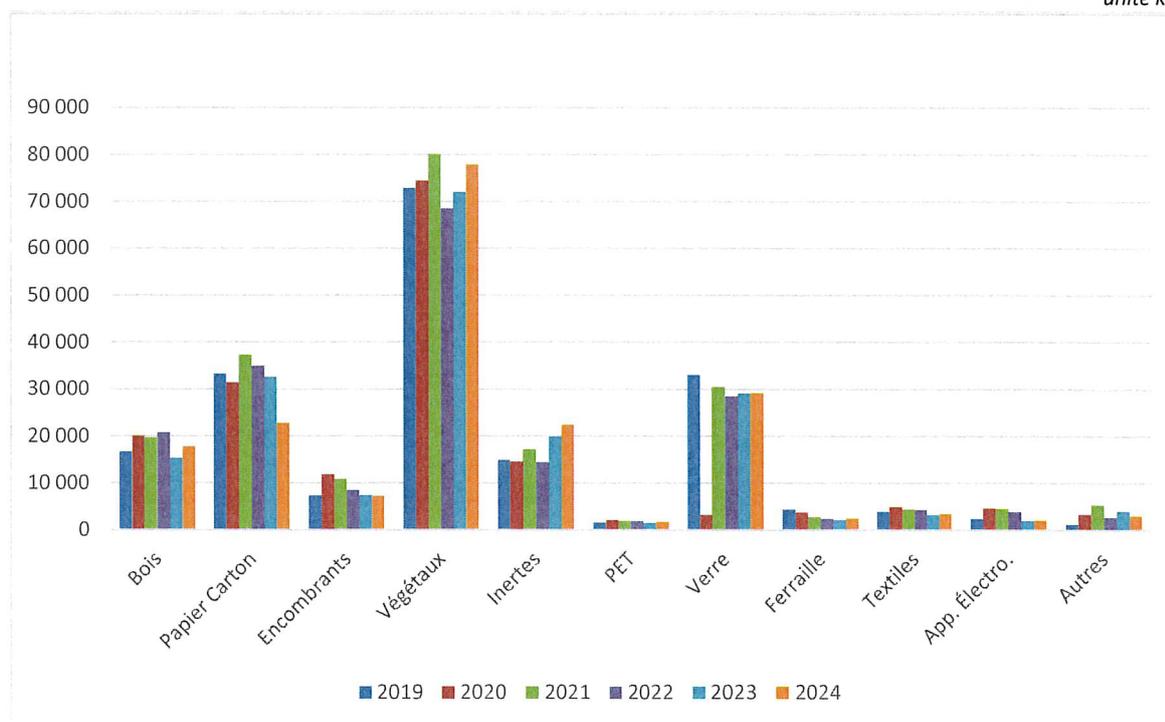
Nous constatons, pour notre commune en 2024, une augmentation relativement importante des ordures ménagères collectées au moyen des sacs taxés, qui est passée à 92,25 tonnes (80,71 tonnes en 2023).

A la déchetterie intercommunale de Dully-Bursinel, l'apport de déchets a également évolué selon le tableau ci-dessous (en tonnes).

Collecte par type de déchet

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Habitants</i>	639	628	634	631	632	623
Bois	16 740	20 030	19 670	20 810	15 380	17 780
Papier Carton	33 250	31 460	37 330	34 980	32 620	22 750
Encombrants	7 320	11 870	10 860	8 540	7 480	7 250
Végétaux	72 860	74 460	80 090	68 570	72 050	77 890
Inertes	14 940	14 590	17 220	14 470	19 950	22 480
PET	1 650	2 160	1 940	2 000	1 580	1 750
Verre	33 090	3 280	30 480	28 520	29 110	29 220
Ferraille	4 430	3 870	2 820	2 470	2 210	2 580
Textiles	4 000	5 020	4 410	4 390	3 270	3 460
App. Électro.	2 480	4 670	4 550	3 980	2 030	2 100
Autres	1 350	3 370	5 420	2 780	4 110	3 100

unité kg



ASSAINISSEMENT

Mesure 16 PGEE – création de nouveaux collecteurs et évacuation des eaux usées du quartier de Saint-Bonnet

Le chantier a débuté en janvier 2024, malgré des conditions météorologiques hivernales, avec l'installation du site sous la neige et le décapage de la parcelle 284. En février, les travaux se sont poursuivis avec la pose du collecteur d'eaux claires (EC). Au mois de mars, des fouilles ont été effectuées dans le chemin des Vignes ainsi que sur le chemin de Saint-Bonnet, accompagnées de la remise en conformité de la parcelle 284. En avril, l'équipe est intervenue sur la remise en état de la parcelle 163. En mai, la pose du collecteur s'est poursuivie sur le chemin de Saint-Bonnet. Les travaux principaux ont été achevés en juin 2024. Enfin, la pose définitive de l'enrobé sur l'ensemble du chemin de Saint-Bonnet est prévue pour juillet 2025.

PROTECTION CIVILE (www.orpc-nyon.ch)

En 2024, l'ORPC du district de Nyon s'est de nouveau trouvée à la croisée des chemins : confrontée à la baisse des effectifs, aux incertitudes liées à la réforme cantonale et à une instabilité géopolitique qui rappelle l'importance d'un système de protection de la population efficace et résilient.

Les chantiers ont été nombreux et ont touché tous les domaines : modernisation des infrastructures et mise en conformité, finalisation et adoption des règlements et directives relatifs à la gestion du personnel, élimination de matériel obsolète ou encore transformation des remorques d'intervention.

Naturellement, l'ORPC a poursuivi sa mission première : être au service de la population, que ce soit dans le cadre des formations, des engagements préventifs ou des mobilisations en réponse aux crises.

Malgré une légère baisse des effectifs, le nombre de jours de mobilisation a augmenté en 2024, avec au moins un engagement par mois.

Dans le détail :

- 3'362 jours de service ont été comptabilisés, soit une hausse de 5,5 % par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique notamment par la mise sur pied d'un cours d'une semaine dédié aux contrôles des abris.
- Les deux tiers de ces jours, soit 2'376, ont été consacrés à l'instruction
 - Avec plus de 900 jours de mobilisation, l'engagement "Paléo" demeure l'événement phare en matière d'intervention en faveur de la collectivité.
 - En revanche, les interventions d'urgence ont fortement diminué. Contrairement à leurs homologues du district voisin, ils n'ont pas subi d'intempéries majeures ni d'accidents autoroutiers notables.

SDIS (SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS) (www.sdis-etraz-region.ch)

En 2024, les 235 membres ont consacré 11'052 heures à la formation, 3'120 heures de permanence et 3'960 heures pour 248 interventions, marquant une augmentation de 10 % par rapport à 2023 (qui avait déjà vu une hausse de 19 % par rapport à 2022). Malgré cette hausse, la disponibilité et la compétence des intervenants ont été exemplaires.

DAP Gilly

Avec l'intégration du DAP de Rolle en décembre 2024, 11 démissions ont été enregistrées. Au 31 décembre 2024, l'effectif est de 41 sapeurs. Le DAP a réalisé 13 interventions durant l'année. Deux pompiers de Dully ont été promus :

- Robin Mani au grade de Lieutenant
- Simon Pernet au grade de Caporal

PRÉVENTION – TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ

Forte de 9 collaborateurs et collaboratrices, l'équipe du Travail Social de Proximité continue à être présente sur le terrain là où sont les jeunes entre 12 et 25 ans.

Cette action permet souvent de détecter des difficultés et ainsi accompagner les jeunes vers des solutions pour leur avenir, raison pour laquelle le travail de réseau avec les partenaires est très important. En 2024, un réseau jeunesse, auquel Espace Prévention la Côte appartient a vu le jour dans le district de Nyon.

A Dully, le TSP, M. Chèvre a fait 15 passages en 2024 et 25 jeunes ont pris contact avec lui.

Sur Instagram (@tsp_lacote), il fait connaître chaque mercredi, les annonces pour des petits jobs et places d'apprentissage.

APEC (ASSOCIATION POUR L'ÉPURATION DES EAUX DE LA CÔTE) (www.apec-gland.ch)

Le rapport de gestion de l'association, ainsi que la présentation des projets de l'association sont consultables sur le site internet de l'APEC.

SIDERE (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON DE ROLLE ET ENVIRONS) (www.sidere.ch)

Le rapport de gestion de l'association, ainsi que la présentation des projets de l'association sont consultables sur le site internet du Sidere.

Bilan de consommation 2024 :

Communes	2024	2023	2022	2021
Allaman	39'835	50'510	54'926	48'557
Bougy-Villars	74'957	112'513	81'541	77'286
Bursinel	46'974	50'740	50'976	47'526
Bursins	127'763	140'258	116'841	92'625
Dully	103'097	124'388	125'325	101'701
Féchy	95'772	116'755	114'725	119'283
Gilly	95'913	111'075	117'532	116'055
Luins	44'297	44'170	45'064	42'539
Mont-sur-Rolle	203'259	216'894	208'296	198'339
Perroy	150'381	180'074	160'902	191'434
Pizy	4'879	13'495	12'685	4'069
Rolle	683'766	458'091	497'010	530'198
Vinzel	113'887	112'820	119'906	142'538
TOTAL m³	1'783'990	1'731'783	1'705'729	1'712'150

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à trois reprises et a permis à la Municipalité de déposer auprès de celui-ci, les préavis suivants en 2024 :

- 01-2024 : Demande de crédit de CHF 150'000.- TTC pour la rénovation de l'appartement du 2e étage dans l'immeuble du Trait d'Union
- 02-2024 : Demande de crédit d'étude de CHF 75'000.- TTC pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment de la Place du Village n°2
- 03-2024 : Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires
- 04-2024 : Comptes 2023 de la Commune de Dully
- 05-2024 : Rapport de gestion de la Municipalité de Dully
- 06-2024 : Demande de crédit de CHF 53'000.- TTC pour la mise en place de nouveaux logiciels pour la gestion communale
- 07-2024 : Demande de crédit de construction CHF 1'060'000.- TTC pour l'agrandissement et la rénovation totale du bâtiment de la Place du Village n°2
- 08-2024 : Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)
- 09-2024 : Modification de l'art. 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) (plafond d'endettement)
- 10-2024 : Budget de fonctionnement 2025 de la bourse communale de Dully

Les préavis suivants ont été clôturés en 2024 :

- 03-2022 : rénovation bâtiment Trait-d'Union
- 09-2022 : Remplacement luminaires LED
- 10-2022 : Crédit complémentaire PAcom
- 01-2023 : Sécurisation de la plage
- 02-2023 : Crédit d'étude mesure 16 PGEE
- 03-2023 : Rénovation des façades de l'Eglise de Bursinel
- 05-2023 : Rénovation des infrastructures du tennis
- 10-2023 : Assainissement extérieur de l'Eglise de Bursinel

- 11-2023 : Sécurisation de la zone BBQ de la plage
- 01-2024 : Rénovation appartement du 2e, bâtiment Trait d'Union

Les préavis suivants sont encore en cours au 31.12.2024 :

- 06-2022 : Chauffage à distance – parcelle 88 et 89
- 08-2023 : Crédit travaux mesure 16 PGEE
- 02-2024 : Crédit d'étude Place du Village 2
- 06-2024 : Crédit pour nouveaux logiciels informatiques
- 07-2024 : Crédit de construction Place du Village 2

ADMINISTRATION

L'équipe administrative en place est composée de Natacha Riccio, boursière, Valérie Jaquiéry, préposée au contrôle des habitants et Véronique Breda, secrétaire municipale.

La collaboration avec l'association d'indépendants S Barbaud et E. Antonelli pour le traitement des dossiers de police des constructions a été maintenu et donne entière satisfaction.

La société Pro-Archives Conseils Sàrl assure le suivi de l'archivage des dossiers, en collaboration avec l'administration communale.

La Municipalité tient à remercier ses collaborateurs, Véronique Breda, Natacha Riccio, Valérie Jaquiéry, Lucia di Caprio, Cosette Redondo, Johnny Meier, Vincent Meier et notre apprenti Arbnor Hoxha pour le travail accompli tout au long de l'année 2024 ainsi que pour leur engagement pour la Commune.

CONCLUSION - DEMANDE D'APPROBATION

Ce rapport de gestion, sans être exhaustif, relève les activités essentielles de la Municipalité, de l'administration et des employés de la Commune.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal N° 02 du 17 juin 2025,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'approuver la gestion de l'exercice 2024**
- **d'en donner décharge à la Municipalité.**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE DULLY

Le Syndic :

La Secrétaire :

F. Mani

V. Breda